

Aujourd'hui nous avons mission de protéger ici le Dominion canadien, comptant 7,000,000 de population, pays trente fois plus grand que l'Italie, dix-huit fois grand comme l'Allemagne ou la France, presque aussi grand que toute l'Europe et un peu plus grand que les Etats-Unis. Nous avons ici mission de protéger notre commerce et la productivité du Canada. Nous avons ici mission de protéger 7,000 milles de ligne côtière sur le littoral du Pacifique.

Je compte bien que l'honorable député nous prêtera son appui relativement aux jolis navires type Bristol qu'on doit construire pour Esquimalt, dans mon district.

Nous avons ici mission de protéger 7,000 milles de ligne côtière sur le littoral du Pacifique.

Si c'est bien là l'attitude prise par l'honorable député, il y a dix ans, qu'est-il donc arrivé? Ne suis-je pas en lieu d'espérer qu'il votera l'adoption du projet tendant à protéger 7,000 milles de ligne côtière sur le Pacifique et de prêter son appui à la mesure ministérielle, en temps utile.

M. SPROULE: Je serais bien aise de prêter mon appui à cette mesure, si le projet tracé par le Gouvernement était bien propre, à mon avis, à réaliser pareil objectif; mais je ne saurais me ranger à cet avis.

M. RALPH SMITH: L'honorable député qui prête son appui à une proposition qui ne l'engage à rien ne doit pas être bon juge en pareille matière, lorsqu'il s'agit de l'application d'un système. Il prête son appui à une proposition qui conclut à l'inaction absolue.

S'il nous eût dit: "Construisez tant de Dreadnought, construisez une flotte d'une certaine capacité, prenez les mesures voulues pour la création de cette marine et je vous appuierai"; s'il eût tenu pareil langage, il serait bien fondé aujourd'hui à exprimer une opinion, mais telle n'est point sa situation; son attitude est celle d'une opposition irréductible à tout projet de marine canadienne; et quand il vient nous dire qu'il serait bien aise d'appuyer cette mesure législative, si elle cadrait bien avec son idéal en pareille matière, son attitude ne concorde nullement avec l'intention qu'il a exprimée de voter pour un projet qui aboutit à l'inaction absolue. Je ne saisis pas parfaitement l'objection formulée par l'honorable député.

M. SPROULE: Mon honorable collègue n'exerce-t-il pas lui-même ce même droit sur les questions qui viennent ici en discussion? Quand il désapprouve un projet, lui prête-t-il son appui?

M. RALPH SMITH: Sans doute; mais je m'efforce de prouver que celui qui déclare prêter son concours à une politique d'inaction n'a pas qualité pour juger d'une

M. RALPH SMITH.

initiative à adopter; il se trouve dans deux attitudes contradictoires. Il nous dit qu'il prêtera son appui à l'amendement proposé par le chef de l'opposition. S'il entend appuyer une proposition tendant à déterminer le véritable caractère d'une marine, pourquoi affirme-t-il donc que le pays ne veut pas de marine?

M. SPROULE: Mon collègue est injuste envers moi; s'il eût bien prêté l'oreille à mes observations ou s'il les eût lues attentivement, il aurait compris que mon attitude est bien celle-ci: que le Gouvernement formule son système et les soumette au corps électoral, et si les électeurs l'approuvent, je ne manquerai pas de lui donner mon appui.

M. RALPH SMITH: Voici ce qu'il y a de singulier dans l'attitude prise par mon collègue: il veut absolument qu'on soumette au peuple pour approbation un projet portant création d'une marine canadienne, mais il consent volontiers à ce qu'on taxe ce même peuple et qu'on envoie au dehors les deniers de l'Etat sans même consulter le corps électoral; et cependant il dit à la Chambre: "Je prêterai volontiers mon appui à la création d'une marine, pourvu que vous soumettiez la question au peuple. Monsieur l'Orateur, à mon sens, la création d'une marine canadienne fait partie de cette grande œuvre de développement du pays. Qu'on construise des réseaux de chemins de fer, de l'Atlantique au Pacifique et qu'on transporte les produits du pays à l'étranger et surtout en Grande-Bretagne, fort bien; mais ne faut-il pas aussi protéger ces produits sur l'océan? Qu'on exploite les mines, qu'on construise des fabriques et des chemins de fer; qu'on attire ici l'immigration, afin de donner au pays l'énorme développement qu'il reçoit actuellement, je le veux bien; mais, de l'avis de mon honorable collègue, ne convient-il pas de commencer, d'une façon modeste, mais à brève échéance à prendre les moyens de créer une marine qui protégera, dans une certaine mesure le commerce du pays et servira plus tard de complément à la marine impériale, un jour à venir, alors qu'il surgira quelque circonstance critique plus grave que la crise actuelle?"

Je ne ferai pas d'autres emprunts au discours du député de Grey-nord (M. Middlebro). Seulement, il nous a parlé des superbes productions de la Colombie-Anglaise, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de cette importante province du littoral, la Nouvelle-Ecosse, puis il nous a demandé si, de l'avis des députés, ce ne sont pas là des biens qui méritent protection et s'il n'y avait pas lieu de commencer à bref délai la construction d'une marine canadienne.